

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1169

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 20

Compléter l'alinéa 3 par les mots suivants :

« et le mot « susmentionnée » est remplacé par les mots « n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.